

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 6 mars 2014

Compte rendu de la deuxième séance ordinaire 2014 du comité de circulation de la Ville de Bromont, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Bromont.

Présences : Marie-Ève Lagacé, conseillère Sécurité publique
Denis Rivest, surveillance de quartier
Vincent Lottinville, citoyen bromontois
Stéphanie Caron, comité consultatif famille
Marc Tremblay, Service de police de la Ville de Bromont
Marc Béland, Service d'urbanisme de la Ville de Bromont
Marcel L'Homme, Service des travaux publics de la Ville de Bromont

Absences : Louis Villeneuve, conseiller Travaux publics
Dominique Lavin, représentant Gens d'affaires de Bromont

Secrétaire : Sylvie Lapré, Service de police de la Ville de Bromont

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum, sous la présidence de M. Denis Rivest.

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute vers 7h30.

2. Présence d'un membre du Service de l'Urbanisme au comité de circulation

M. Marc Béland, directeur adjoint du Service de l'urbanisme, fera dorénavant partie des membres du comité de circulation. Bienvenue !

3. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du 6 mars 2014

L'ordre du jour initial a été amendé au cours de la rencontre :

- a. Ajout d'un membre, M. Marc Béland, Service d'urbanisme de la Ville de Bromont, au comité de circulation. Ce point se retrouvait dans la section « varia » à l'ordre du jour initial, mais a été traité au point 2.
- b. Le point 11 à l'ordre du jour (Déneigement des rues du Mont Soleil) a été annexé au point 10, puisque la même action est à prendre pour ces dossiers.

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 6 mars 2014

- c. Le point 10 a été abordé plus tôt dans la réunion, soit après le point 5 c., mais comme il ne fait pas partie des sujets antérieurs, il conserve sa position initiale de l'ordre du jour.
- d. Point 16 de l'ordre du jour (varia) : uniformité et conformité panneaux piétons est passé au point 13, jumelé avec le point *Panneaux sur base de bétons secteurs résidentiels*.

4. Adoption du compte rendu du 12 décembre 2013

Adopté tel quel.

5. Suivi des comptes rendus antérieurs

a. Balises de rues – secteur du Parcours du Vieux-Village (EC-47)

Il est convenu que l'Urbanisme doit faire appliquer la loi à cet égard. M. Béland reviendra à la prochaine réunion du comité avec la réglementation à cet effet (article de loi). M. Tremblay avisera Mme Catherine Page, en charge des Communications à la Ville de Bromont, pour communiquer cette réglementation sur le site web de la Ville, à l'attention des citoyens de Bromont. Le tout devrait être fait d'ici l'automne prochain.

b. Intersection boul. de Bromont et entrée du Carrefour Champêtre (feux de circulation et piétonnier) (EC-53)

Tel que discuté dans d'autres réunions, il y a de la confusion à cet intersection : les piétons ont un feu piétonnier pour traverser, en même temps que les automobilistes ont le feu vert pour un virage à gauche.

M. L'Homme explique que ce problème origine de la synchronisation des feux. Il y aurait trois modes de synchronisation : protégé, partiellement protégé et non protégé. Selon M. L'Homme, le ministère des Transports du Québec (MTQ) ne voudrait pas intervenir sur les feux de circulation, puisqu'une étude a déjà été réalisée et changer la séquence des feux aurait trop d'impacts lorsque la circulation est dense. Voici ce que l'on retrouve sur le site du ministère des Transports du Québec sur les différents modes cités par M. L'Homme :

Les feux pour piétons peuvent fonctionner de trois façons. Le mode de fonctionnement est choisi par le gestionnaire du réseau routier.

Mode protégé

- *Tous les mouvements de véhicules sont interdits durant toute la phase piétonne.*
- *Le virage à droite au feu rouge est interdit dans les approches où les véhicules effectuant la manœuvre croisent le passage pour piétons.*

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 6 mars 2014

Mode partiellement protégé

- *Certains mouvements de véhicules sont interdits durant la première partie de la phase piétonne, puis permis par la suite. Par exemple, la flèche verte vers l'avant (mouvement tout droit) est utilisée durant l'engagement pour par la suite faire place au feu vert permettant de tourner dans toutes les directions.*
- *Le virage à droite au feu rouge est interdit dans les approches où les véhicules effectuant la manœuvre croisent le passage pour piétons.*
- *Utilisé beaucoup avec flèche.*

Mode non protégé (mode en fonction)

- *Certains mouvements de véhicules sont permis durant la phase piétonne.*
- *Le virage à droite au feu rouge peut être permis dans les approches où les véhicules effectuant la manœuvre croisent le passage pour piétons.*

Source : ministère des Transports du Québec (MTQ)

M. L'Homme informe les membres que tous les feux de circulation à Bromont sont en mode « non protégé ».

M. Tremblay, du Service de police, mentionne que légalement, aucun panneau de traversée de piétons ne pourrait être apposé sur un feu de circulation.

En conclusion, étant donné la position du MTQ, aucun changement n'est prévu pour cette intersection. Par contre, pour la sécurité des piétons, le comité recommande que les Travaux publics procèdent à l'installation d'une pancarte à leur discrétion, avec une mention du type : « soyez vigilants en traversant ».

Les membres rappellent qu'il appartient à chaque piéton et automobiliste de bien connaître la loi et d'être vigilant.

c. Piste cyclable (EC-60)

Différentes possibilités d'aménagement ont été discutées par différents comités. Entre autres, Mme Marie-Ève Lagacé nous informe que ce sujet avait été discuté au conseil d'établissement, mais qu'aucune décision claire n'avait été rendue. De ce fait, les membres du comité concluent qu'il serait préférable d'avoir les recommandations du conseil d'établissement, puisque celui-ci est composé de résidants et d'utilisateurs réels de la piste cyclable. Lorsque le comité sera informé de cette recommandation par Mme Lagacé, il pourra, à son tour, procéder à une recommandation au Conseil, ce qui devrait être à la prochaine réunion de juin.

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 6 mars 2014

d. Stationnement rue de Lévis (EC-64)

M. Tremblay présente un plan de cette rue et réitère la problématique en raison des véhicules stationnés dans la rue, causant ainsi des difficultés à manoeuvrer pour les déneigeurs. M. Tremblay informe le comité que la Ville fera l'acquisition d'une portion problématique de terrain sous peu. Donc, les problèmes reliés au déneigement et au stationnement devraient se régler à la suite de cette acquisition par la Ville, il sera alors possible d'intervenir pour régler le problème.

e. Signalisation chemin de Granby versus Ferme Jean-Guy Tarte (EC-65)

À la suite des discussions à ce sujet, il est recommandé par le comité que le stationnement de M. Tarte soit relocalisé à l'arrière de son commerce, où il y aurait amplement d'espace. De ce fait, la limite de vitesse n'aurait pas besoin d'être abaissée et le mécontentement des automobilistes circulant à cet endroit serait évité.

Avec ces constatations, les membres sont d'avis que le dossier relève de l'Urbanisme. À ce sujet, M. Béland rencontrera M. Tarte, le propriétaire, afin qu'il effectue les changements. Ce dossier est maintenant clos pour le comité de circulation.

f. Feux de circulation boul. de Bromont/Shefford-rte 241 (EC-67)

M. L'Homme, s'est entretenu avec les responsables du ministère des Transports du Québec (MTQ), puisque cette route est provinciale (route 241) et ceux-ci ne sont pas d'accord pour changer le mode de synchronisation des feux à cette intersection. L'option d'installer un rond-point à cet endroit est souvent ressortie au cours des dernières discussions à ce sujet entre les membres du comité. Tous sont d'accord : il doit y avoir du changement à cette intersection, l'attente pour les automobilistes qui veulent virer à gauche sur le boul. de Bromont, en provenance de la rue Shefford, est trop longue. Mme Caron croit que le MTQ pourrait mettre des feux clignotants de quelques secondes de chaque côté. M. L'Homme s'entretiendra à nouveau avec le MTQ à ce sujet et informera les membres à la prochaine réunion.

g. Traversée de piétons rue Brousseau (EC-66)

Problématique : les autobus scolaires se stationnent sur la rue Brousseau, près de l'école et de ce fait, nuisent à la visibilité, entre autres, et ainsi à la traversée sécuritaire des écoliers.

Plusieurs solutions sont abordées : stationnement sur un terrain vacant près de l'école; interdire le stationnement près de l'école, rue Brousseau, côté nord et traversée de piétons; poser des panneaux d'arrêt aux trois intersections.

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 6 mars 2014

Mme Lagacé suggère que le directeur de l'école Saint-Vincent-Ferrier soit contacté. Selon elle, étant donné que le directeur est confronté à cette problématique quotidiennement, il pourrait donner son opinion sur l'aménagement possible. Les membres acquiescent à cette suggestion. De ce fait, M. Tremblay communiquera avec Mme Anie Perrault, la conseillère dans ce secteur, pour qu'ensemble, ils communiquent avec le directeur de cette école. M. Tremblay transmettra les résultats de leur rencontre à la prochaine réunion du comité de circulation.

h. Freins Jacob sur la rue de Deux-Montagnes (EC-68)

Après avoir communiqué avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), M. Tremblay transmet l'information suivante : on ne peut appliquer de restriction quant à l'utilisation des freins Jacob, car, comme l'explique la SAAQ, il en va de la sécurité des camionneurs. Par contre, des panneaux peuvent être installés pour sensibiliser les camionneurs à l'usage de ces freins dans les zones résidentielles, dans cette rue particulièrement. Il est convenu qu'une recommandation n'est pas nécessaire et que les employés des Travaux publics procèdent à l'installation de ces panneaux à des endroits stratégiques.

i. Risques d'accident rue Standstead versus employés de Ski Bromont (EC-70)

M. Tremblay informe les membres du comité des résultats de ses recherches quant à la propriété du terrain de broussailles. Il présente un plan du terrain et indique que cette parcelle de terrain appartient en fait à : Ski Bromont, Château Bromont et la Ville de Bromont. Il n'y aurait pas de problème au niveau de Ski Bromont et de la Ville pour débroussailler le terrain, mais M. Tremblay a suggéré à Mme Bergeron de Ski Bromont (plaignante) de vérifier avec Château Bromont s'ils étaient prêts à débroussailler leur parcelle. Si Château Bromont refusait, il a été convenu de déplacer la traversée de piétons improvisée problématique vers une zone plus dégagée.

Par contre, il a été convenu, pour la sécurité des piétons, puisqu'il n'y a pas de traversée de piétons officielle, que des panneaux annonçant la présence de piétons soient apposés par les Travaux publics et ce, sans qu'une recommandation soit nécessaire.

M. Tremblay reviendra avec les résultats de ses communications avec Mme Bergeron à la prochaine réunion du comité.

j. Arrêt obligatoire : rue Shefford et des Patriotes (EC-74)

M. Tremblay débute ce point en mentionnant que le Service de police n'est pas d'accord avec l'installation de panneaux d'arrêt à cet endroit, étant donné qu'un autre problème de circulation serait créé. Il mentionne que des policiers vont régulièrement faire des surveillances

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 6 mars 2014

à cet endroit et que jusqu'à maintenant, peu de constats ont été émis concernant la vitesse. M. Béland mentionne qu'on ne peut installer des panneaux d'arrêt que pour ralentir la circulation.

M. Rivest explique que la circulation est parfois dense à cet endroit et il peut être difficile, pour un automobiliste, de s'engager en raison de la vitesse de circulation. Mme Lagacé, quant à elle, s'inquiète de la sécurité des écoliers qui ont à traverser la rue Shefford, à la hauteur de la rue des Patriotes.

M. Tremblay mentionne qu'en ce qui concerne la sécurité des piétons, il appartient au piéton de s'assurer qu'il est sécuritaire de traverser. À cet effet, M. Tremblay fait part que dans l'agenda des policiers, il est prévu de mettre l'emphase sur la sécurité des piétons en avril 2014.

Les membres ne sont pas unanimes sur les actions à prendre. Ils décident alors de faire mettre la traversée de piétons plus en évidence, tout d'abord, par l'installation de panneaux « avancée de traversée de piétons » par les Travaux publics. Puis, au printemps, le compteur de plaques sera installé à cette intersection, afin d'évaluer la vitesse moyenne et le nombre de véhicules circulant à cet endroit. À la suite des résultats, le dossier sera réévalué pour une possible recommandation au Conseil.

k. Triporteurs (EC-78)

À la suite du questionnement de la dernière réunion, M. Tremblay a communiqué avec la SAAQ. Depuis 2008, la SAAQ étudie ce problème sans avoir trouvé de solution. Pour l'instant, il s'agit d'une zone grise. M. Tremblay mentionne que la SAAQ lui a confirmé que lorsque la décision sera prise, les policiers et la population en seront informés. En attendant, les triporteurs doivent circuler sur les trottoirs, puisqu'ils sont présentement considérés comme des piétons, mais il y a tolérance pour la circulation sur la voie publique.

6. Route 241 : limite de vitesse à 50 km/h à partir de Lotbinière

Mme Lagacé mentionne que ce point a déjà été discuté dans le passé au comité de circulation : il y a beaucoup de circulation à vélo (proximité de la piste cyclable) et la limite de vitesse pour les automobilistes est trop élevée, ce n'est pas sécuritaire.

M. L'Homme mentionne également qu'une recommandation avait été faite au MTQ il y a quelques années.

Il y a de la confusion dans le suivi de ce dossier, c'est pourquoi M. L'Homme communiquera avec M. Legault du Centre national de cyclisme pour informations et consensus et informera les membres au prochain comité pour une possible recommandation.

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 6 mars 2014

7. Boulevard de Bromont/route 241 et rue Shefford : danger piétons (constatations citoyen)

a. Étroitesse de l'accotement boul. Bromont/rue Shefford

Un résidant de Bromont a fait parvenir des photos au Service de police de cette intersection. Sur ces photos, les membres constatent qu'effectivement les véhicules empiètent sur l'accotement pour tourner du boul. de Bromont vers la rue Shefford. Plusieurs suggestions de solutions sont apportées par les membres : poser des poteaux tels que sur les pistes cyclables, déplacer le point d'arrivée de la piste cyclable, installer des blocs de béton pour délimiter clairement l'accotement.

b. Pont rue Shefford

D'autres photos envoyées par le même résidant démontrent l'étroitesse de l'espace pour piétons sur le pont de la rue Shefford. Les membres croient qu'enlever les garde-corps qui longent le pont du boul. de Bromont libérerait de l'espace et rendrait cette section plus sécuritaire.

Pour ces deux points, M. L'Homme s'entretiendra avec le MTQ à savoir quelle(s) serait(ent) selon eux la(les) meilleure(s) solution(s). Il en informera les membres du comité à la prochaine réunion.

8. Circulation trop rapide versus écoliers – chemin de Gaspé

La problématique se situerait particulièrement à la hauteur de la rue des Lilas : les automobilistes seraient confus pour la vitesse et circuleraient plus vite que permis. Mme Lagacé suggère les plaques de comptage. Bien que d'autres suggestions émergent : installer les panneaux de 50 km/h plus près (avant rue Yamaska) ou d'installer un panneau de 50 km/h supplémentaire, il est retenu de procéder à l'installation de plaques de comptage afin d'obtenir des données pour appuyer une recommandation éventuelle. L'installation des plaques devrait être faite lorsque la température le permettra.

9. Déneigement des traversées de piétons

Mme Caron présente les photos qu'elle a prises de la traversée de piétons enneigée de la rue Shefford. M. L'Homme assure que les traversées de piétons sont régulièrement déneigées par les Travaux publics et que la journée où les photos ont été prises, il venait de tomber une grande quantité de neige. Il assure cependant aux membres qu'il portera une attention particulière pour que le déneigement se fasse plus fréquemment en temps de tempête hivernale.

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 6 mars 2014

Endroits problématiques pour déneigeurs

- ✓ Rue Dorchester dans les courbes du côté des pentes de ski.
- ✓ Rue Lévis au bout
- ✓ Rue des Deux-Montagnes près du passage ski in ski out
- ✓ Rue de la Côte-Est (peut-être plus en raison de la construction)
- ✓ Rue Drummond près de Montcalm près du passage ski in ski out
- ✓ Rue St-Denis près du Tim Hortons
- ✓ Rues du Mont-Soleil

Problématique : stationnement en bordure des rues et de ce fait, la difficulté d'exécuter le déneigement comme il se doit. M. Tremblay, du Service de police, mentionne qu'il s'agit seulement d'une question d'application de la loi. Les problèmes à chacun des endroits énumérés se rapportent aux règlements de stationnement en période hivernal. M. Tremblay a néanmoins demandé à M. L'Homme de faire un plan plus précis des endroits problématiques et de la nécessité d'installer des panneaux d'interdiction de stationner et à quel endroit exactement. M. L'Homme remettra les informations détaillées à la prochaine réunion du comité.

10. Interdiction des freins Jacob sur la rue du Pacifique et limite de vitesse à 30 km/h sur le chemin de Gaspé (à partir de la rue Beauharnois, jusqu'à la rue Shefford).

Cette demande provient d'un résidant de la rue de Beauharnois, à Bromont. Question de sécurité, le citoyen voudrait faire baisser la limite de vitesse du chemin de Gaspé, à partir de la rue de Beauharnois, jusqu'à la rue Shefford, à 30 km/h. M. Tremblay mentionne que cette section n'est pas une zone scolaire et qu'il n'est pas pratique courante de mettre la limite hors d'une zone scolaire à 30 km/h. Étant donné qu'aucune autre plainte n'a émergé de ce secteur, M. Tremblay considère la demande comme non fondée et de ce fait, les membres sont unanimes qu'aucune action ne sera prise pour l'instant.

Une deuxième demande du même résidant était de faire restreindre les freins Jacob sur la rue du Pacifique des camions circulant dans ce secteur, en raison que ce type de freinage est trop bruyant. Tel qu'indiqué au point 5 h. de ce compte rendu, la SAAQ ne peut restreindre les freins Jacob et ce, pour la sécurité des camionneurs. Aucune autre plainte n'a émergé alors, pour l'instant, aucune action ne sera prise à ce sujet.

11. Pollution visuelle : chemin de Gaspé vers rue Shefford

M. L'Homme explique la raison principale pour laquelle des panneaux d'interdiction de stationner ont été installés près du Centre équestre : les visiteurs se stationnaient sur le chemin de Gaspé quand même, même si selon la loi, il est interdit de se stationner dans une zone où la

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 6 mars 2014

vitesse est de 70 km/h et plus. Donc, pour éviter la réception de constats aux visiteurs ignorant la loi, des panneaux ont été installés pour signaler l'interdiction de stationner.

Les membres du comité sont d'un commun accord que les employés des Travaux publics retirent tous les panneaux actuels d'interdiction de stationner et installent quelques panneaux seulement mentionnant « stationnement interdit – zone de 70 km/h ». Les membres mentionnent que les citoyens et visiteurs doivent connaître la loi.

12. Panneaux sur base de bétons secteurs résidentiels et uniformité des panneaux de traversée de piétons

M. Tremblay rappelle à M. L'Homme d'installer les divers panneaux sur base de bétons lorsque la température le permettra.

Il rappelle également à M. L'Homme les discussions d'anciennes réunions du comité en ce qui a trait à l'uniformité des panneaux de traversée de piétons à Bromont. Il constate que les panneaux n'ont pas tous été changés alors qu'ils devaient être uniformes. Une autre discussion a lieu entre les membres concernant le choix du panneau à installer partout où il y a des traversées de piétons. Finalement, M. Tremblay tranche et il est décidé d'installer des panneaux comme celui de la traversée de la rue Shefford (face au Musée du chocolat).

13. Prochaine rencontre

Il est résolu que la prochaine réunion aura lieu le 5 juin 2014, à 7h30.

14. Levée de la rencontre

La réunion termine à 10h30.

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 13 novembre 2014

Compte rendu de la cinquième séance ordinaire 2014 du comité de circulation de la Ville de Bromont, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Bromont.

Présences : Marie-Ève Lagacé, conseillère Sécurité publique
Vincent Lottinville, citoyen bromontois
Marc Tremblay, Service de police de la Ville de Bromont
Marc Béland, Service d'urbanisme de la Ville de Bromont
Marcel L'Homme, Service des travaux publics de la Ville de Bromont
Denis Rivest, surveillance de quartier

Absents : Louis Villeneuve, conseiller Travaux publics
Stéphanie Caron, comité consultatif famille
Dominique Lavin, représentant Gens d'affaires de Bromont

Secrétaire : Caroline Langlois, Service de police de la Ville de Bromont

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum, sous la présidence de M. Denis Rivest.

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute vers 7h30.

2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du 13 novembre 2014

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du compte rendu du 4 septembre 2014

Adopté à l'unanimité.

4. Suivi des comptes rendus antérieurs

a. Parc à chiens (EC-111) – M. Marc Tremblay

Il est discuté du fait que les gens se stationnent le long de la rue des Carrières et sur la piste cyclable pour se rendre au parc à chiens. Marc Tremblay indique qu'il n'y a pas de problématique sur la rue et qu'en plus, un stationnement alternatif est disponible au BMR en face. M. L'Homme mentionne que des bollards seront installés au printemps. **CLOS**

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 13 novembre 2014

b. Vitesse excessive sur la rue de Champlain (EC-93) – Marcel L’Homme

M. Tremblay indique que les résultats du V85 n’indiquent pas de problématique. Il devra cependant donner un retour à Mme Diane Perron. **CLOS**

c. Traverse de piétons et/ou trottoir rue Brousseau (EC-66)

Le réaménagement de la parcelle de terrain gazonnée devant l’école est prévu en 2015. **CLOS**

Pour ce point, il a été mentionné qu’il faisait aussi partie des projets proposés au budget 2015. Ce réaménagement sera réalisé seulement si ce projet est sélectionné par les élus. Cela représente de plus gros travaux que prévu initialement. Nous allons également vérifier auprès de la commission scolaire et des autres villes s’ils veulent participer financièrement. Le terrain appartient à la municipalité de Bromont.

d. Mon école à pieds, à vélo (EC-110) – Marcel L’Homme

L’éclairage du sentier derrière l’école Adamsville est dans la fiche projet de 2015. Le plan de déneigement des sentiers sera revu afin d’y inclure les sentiers derrière l’école.

e. Feux de circulation Boul. de Bromont / Shefford (EC-67)

M. Béland présente des communications par courriel indiquant qu’il n’est pas possible de mettre les feux verts en mode clignotant. La séquence est trop courte pour qu’elle soit scindée en deux. Certains problèmes seront d’ailleurs réglés avec la reconfiguration de cette intersection prévue en 2017. **CLOS**

f. Transformation à deux sens de la sortie à sens unique au Bureau d’accueil touristique (EC-104)

M. Tremblay indique qu’il y aurait assez de place pour que ce soit possible mais qu’un élargissement dans la courbe à la fin du stationnement serait souhaitable. M. L’Homme fera des démarches auprès du MTQ, fera l’estimation des coûts de l’élargissement et formulera ensuite la recommandation.

Donc, à la lumière des constatations ci-dessus :

ATTENDU que les automobilistes ne peuvent pas se rendre au Bureau d’accueil touristique par le Boul. Bromont directement

ATTENDU QUE l’espace est suffisant pour permettre à deux véhicules de se croiser mais qu’il serait difficile pour certains types de véhicules plus gros de le faire

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 13 novembre 2014

Il est recommandé par les membres du comité de procéder à l'élargissement d'une partie du stationnement du Bureau d'accueil touristique pour ensuite enlever le sens unique

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

g. Sécurité rue François 1^{er} (EC-97) – Marie-Ève Lagacé



Monsieur L'Homme doit aller rencontrer cette dame pour discuter des possibilités comme mentionné. Nous avons aussi convenu qu'il était possible d'installer une pancarte pour demander aux automobilistes de ralentir à l'entrée de la rue. Monsieur L'Homme doit aussi discuter de cette possibilité avec la dame.

5. Stationnement rue Champlain (entre Lévis et des Pentes) (EC-109)- Marc Tremblay

Un résident de Bromont depuis plus de 20 ans indique que des gens se stationnent sur la rue Champlain et que c'est dangereux. M. Tremblay indique être allé sur place et a constaté qu'il y a un panneau d'interdiction de stationnement qui est décoloré mais qu'il n'y en a pas de l'autre côté. M. L'Homme aura la tâche de procéder à la recommandation auprès de la Ville.

ATTENDU QU'une demande d'un citoyen a été adressée à la Ville afin de revoir la sécurité de cette portion de la rue Champlain

ATTENDU QUE M. Tremblay est allé constater la situation sur place et que des panneaux d'interdiction de stationnement permettraient d'optimiser la sécurité en évitant de rétrécir la rue.

Il est recommandé par les membres sur comité de procéder à l'installation de panneaux d'interdiction de stationnement sur les deux côtés de la rue Champlain, entre la rue Lévis et des Pentes.

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 13 novembre 2014

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Stationnement interdit plage Paradis (EC-108)

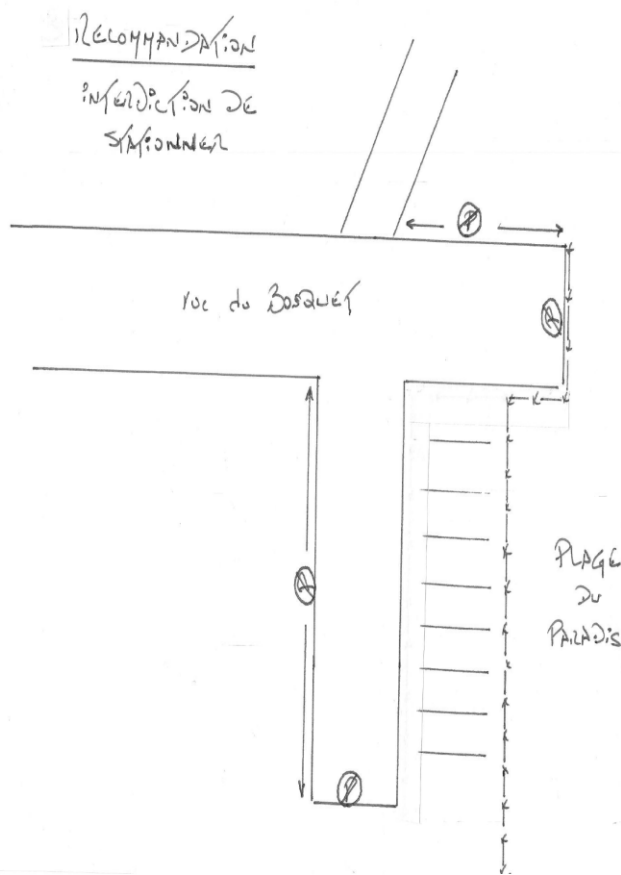
La problématique a été soulevée puisque les autobus qui doivent se rendre à la plage ne peuvent se retourner puisque des automobilistes se stationnent en bordure de la rue Bosquet et anciennement Horizon. Cela crée un problème de sécurité car les autobus devaient reculer afin de reprendre la route. La recommandation sera formulée par M. L'Homme.

ATTENDU QUE la présence de voitures en bordure de la rue du Bosquet et anciennement Horizon crée un problème de sécurité

ATTENDU que des places de stationnement sont disponibles pour accéder à la plage

Il est recommandé par les membres du comité d'interdire le stationnement aux endroits indiqués sur le plan ici-bas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



COMPTE RENDU

Comité de circulation – 13 novembre 2014

7. Démission M. Louis Villeneuve

M. Tremblay annonce la démission de M. Louis Villeneuve. Mme la mairesse procédera à la nomination d'un autre conseiller au début de l'année 2015.

8. Réfection Boul. Bromont (étude) (EC-67)

M. Béland présente le plan préliminaire du boul. de Bromont entre les rues Shefford et Champlain. Ce plan montre les intersections avec feux de circulation et deux carrefours giratoires. M. Béland indique que le MTQ n'est pas chaud à l'idée d'un carrefour giratoire à l'intersection Boul. Bromont et Shefford. Le directeur de l'urbanisme, M. Jean-François Vachon présentera au comité des plans préliminaires de cette intersection qui devraient comprendre: l'élargissement de l'intersection Shefford et Boul. Bromont pour permettre 3 voies dans chaque direction, un pont sur la rue Shefford avec une piste cyclable à double sens et un trottoir pour les piétons. Le comité sera impliqué dans l'exercice afin qu'il puisse faire des commentaires face au concept.

9. Varia

a. Limite de vitesse route 241, jusqu'à Lotbinière (EC-83)

Mme Lagacé parle de la route 241 dans le secteur du Centre national de cycliste et du domaine des Boisés. Elle indique que les gens ne peuvent pas circuler à pieds puisque les automobilistes roulent trop vite et qu'il est difficile de sortir du quartier des Boisés. Il y a discussion concernant la possibilité d'allonger la zone de 50 km/h jusqu'à Lotbinière et que le MTQ serait ouvert à cette possibilité. M. Tremblay soulève une objection en comparant le secteur à celui du Mont-Gale où les citoyens qui sortent de la rue des Sources sur Pierre-Laporte ont les mêmes préoccupations. Il est décidé de minimalement vérifier si la zone de dépassement est conforme aux normes et c'est M. L'Homme qui procédera à cette vérification.

b. Traverse de piétons rue Stanstead (EC-112)

M. L'Homme demande si la traverse du sentier C1 sur Stanstead doit être officielle avec des panneaux conformes. La conclusion est qu'il y a lieu d'annoncer la présence de piétons sans

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 13 novembre 2014

rendre la traverse officielle. M. L'Homme verra à cela. M. Tremblay en profite pour féliciter M. L'Homme pour l'amélioration du réseau de signalisation.

10. Prochaine rencontre

22 janvier 2015 à 7h30

11. Levée de la rencontre

La rencontre s'est terminée à 9h15